

Image not found or type unknown



Qui doit payer les frais de raccordements?

Par **ocane**, le **18/03/2010** à **21:48**

Bonjour ,nous faisons construire,nous avons acheté un terrain ou il est spécifié que le vendeur fera son affaire et a ses frais du financement du branchement(tranchées et instalation de toutes les gaines)électricité,depuis le chemain rural,eau potable,téléphone ,assainissement,au droit du terrain vendu,depuis la route départementale.Il n est spécifié nule part sur l acte notarié que le terrain est viabilisé ,ca nous a était dis uniquement verbalement.Qui doit payer les frais de raccordement et de pose du coffret en limite de propriétée?Merci pour votre réponse.